



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2022-108 – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE N°2022-088, EN DATE DU 6 JUILLET 2022, RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZV 443 P, SITUEE RUE DE FROCRAIN**

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON  
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU  
Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

**Absent :**

M. Gabriel DUVAL

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddy SAVALLE

**Rapporteur :**

M. Armel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Vu la délibération municipale n°2022-088, en date du 6 juillet 2022, autorisant la Commune à acquérir environ 160 m<sup>2</sup> de la parcelle ZV 443, située rue de Frocrain, au prix de 1 600€ ;

Le plan parcellaire établi par le géomètre fixe la surface à acquérir à 23 m<sup>2</sup>.

Considérant que la surface énoncée dans ladite délibération est erronée ;

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural en date du 30 août 2022 ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir environ 23 m<sup>2</sup> de la parcelle ZV 443, située rue de Frocrain, au prix forfaitaire de 1 600 €.
- > De prendre en charge les frais d'acte liés à l'acquisition et au bornage de la parcelle ZV 443 p, située rue de Frocrain.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Mme Maître MERY, notaire à Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Maddy SAVALLE

Le Maire,  
Danielle CORNET



*Pièce annexe : Plan de situation – Plan cadastral*

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022  
- De la publication ou notification le : 21/09/2022